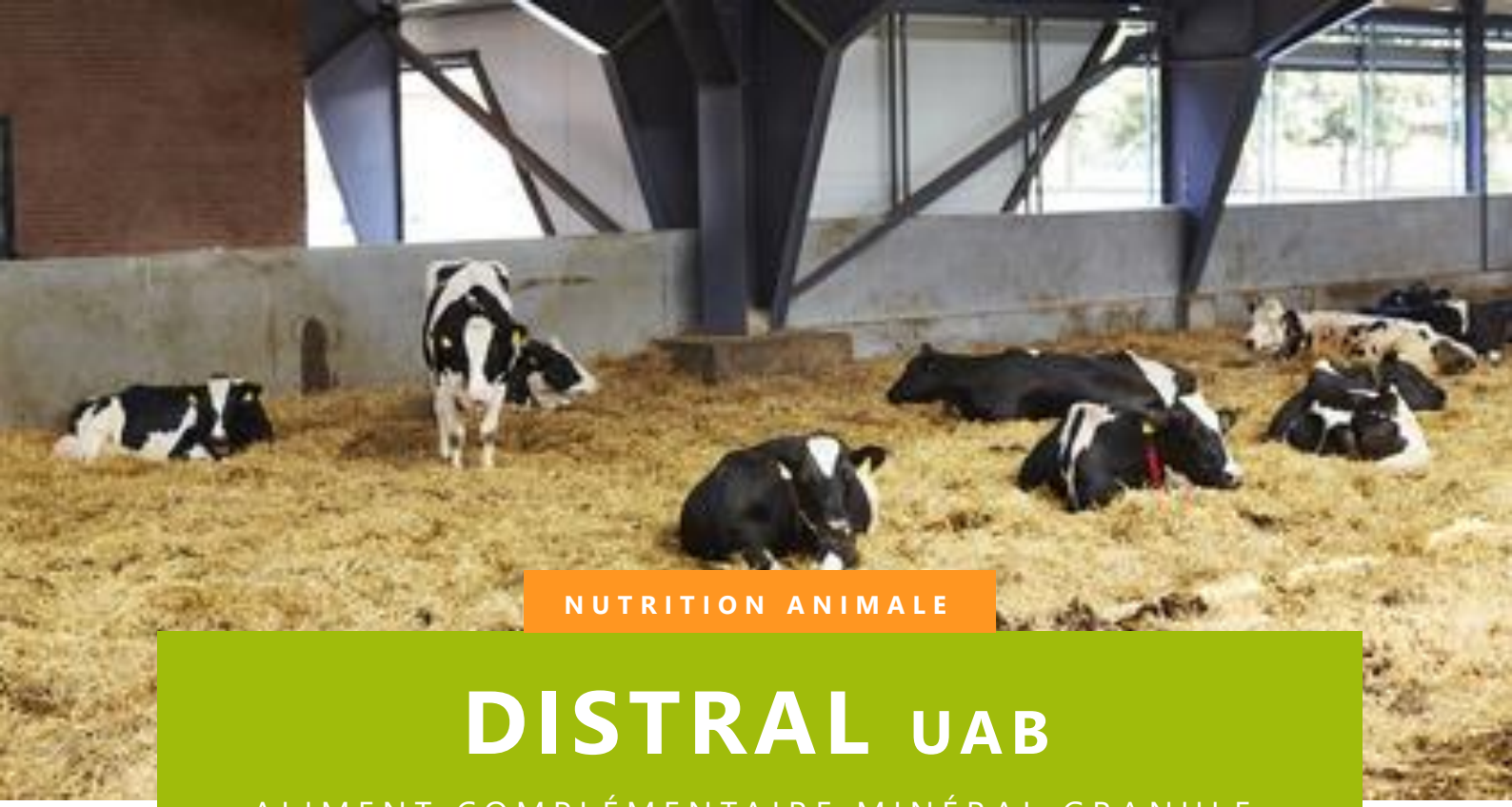

NUTRITION ANIMALE

DISTRAL UAB

ALIMENT COMPLÉMENTAIRE MINÉRAL GRANULE POUR RUMINANTS SAUF OVINS

SPÉCIALITÉS NUTRITIONNELLES & DIÉTÉTIQUES

PÉPIT
Performance Economie Proximité Indépendance Transparence

UTILISABLE EN UAB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

OBJECTIFS

- Le DISTRAL UAB contribue :
- À la gestion du risque parasitaire lié à la présence de Paramphistome
- à l'équilibre entre l'hôte et le parasite au niveau ruminal.
- Plante : Ail, Thym,

UTILISATION

- La distribution de DISTRAL UAB est préconisée un mois après la rentrée des ruminants en bâtiment, période correspondant aux manifestations du risque parasitaire au niveau ruminal

Peut être utilisé en agriculture biologique Conformément aux règlements CE n° 834/2007 et CE n° 889/2008
0% des matières premières issues de l'agriculture biologique (en MS)
0% des matières premières en conversion vers l'agriculture biologique (en MS)
100% des matières premières ne relevant pas des points ci dessus (en MS)
Moins de 5% total des matières premières d'origine agricole (en MS).

MAJ : 09/2020

www.d2n.fr contact@d2n.fr Z.A Agri Ouest – 50640 LE TEILLEUL Tél. : 02 33 59 40 22 Fax : 02 33 59 40 13

SPÉCIALITÉS NUTRITIONNELLES & DIÉTÉTIQUES

DISTRAL UAB

UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE — UAB

LES +

- Le DISTRAL accompagne la mise en place et le maintien de la prémunition chez les ruminants et contribue à l'équilibre entre l'hôte et le parasite au niveau ruminal.
- Le DISTRAL UAB permet une amélioration de la production laitière en présence de parasitisme ruminal.

Excrétion parasitaire de paramphistome des vaches en expérimentation

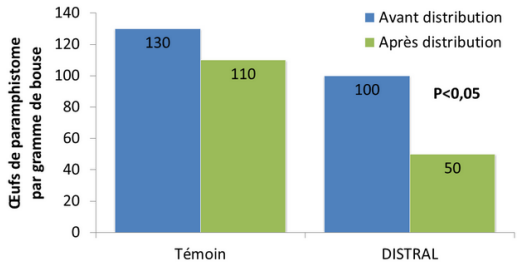

Source : Natual-Technia

COMPOSITION

Lithothamne, Ail, Thym.

Produit de la transformation plantes broyées

Constituants analytiques (%)

Cendres brutes	91,8 %
Phosphore :	0,0 %
Calcium :	31,7 %
Magnésium :	5,6 %
Sodium :	0,9 %
Cendre insolubles dans l'acide chlorhydrique	2,3 %

Substances aromatiques

Mélange de substances aromatiques

Oligo-éléments

Cuivre (sulfate cuivrique pentahydraté) (E4) 2 000 mg

Présentation

Poudre
Sacs de 15 et 25 kg.

MODE D'EMPLOI

Incorporer à l'aliment pendant 10 jours :

- Bovins sevrés : 20 à 50 g par animal et par jour en fonction du poids.
- Caprins sevrés : 10 à 20 g par animal et par jour en fonction du poids.

Renouvelable 21 jours plus tard pendant 10 jours.

En période de fortes pressions, distribuer le DISTRAL pendant 21 jours.

Dans le cadre de la gestion intégrée, il est conseillé de réaliser une analyse parasitologique pour évaluer le risque parasitaire de chaque élevage.

Fabriqué par NATUAL

www.d2n.fr contact@d2n.fr Z.A Agri Ouest – 50640 LE TEILLEUL Tél. : 02 33 59 40 22 Fax : 02 33 59 40 13